



DANS LA MIRE >

La santé mentale au NOUVEAU-BRUNSWICK

Population : 850 894

En milieu rural : 49,1 %

Le Nouveau-Brunswick travaille à la mise en œuvre de sa stratégie en matière de santé mentale, de dépendances et d'utilisation de substance (SMDUS), qui comprend des investissements dans les services de santé mentale à distance, les centres de bien-être pour les jeunes et l'amélioration de l'accès aux psychiatres. Il s'agit d'une bonne nouvelle, car la province affiche un taux de bien-être mental plus faible que la moyenne canadienne, mais aussi des taux plus élevés en ce qui concerne les troubles de l'humeur, les troubles anxieux et les troubles de l'utilisation de substances (TUS). Elle compte également la moins grande concentration de psychiatres au pays et les taux d'accès aux services de santé mentale

pour les enfants et les jeunes sont plus bas que la moyenne. La population du Nouveau-Brunswick exprime un plus fort sentiment d'appartenance à la communauté et les personnes ayant une santé mentale précaire présentent des taux de stigmatisation et de discrimination plus faibles, comparativement au reste du Canada. Cependant, des préoccupations en matière de droits se font sentir en raison de l'absence d'une personne responsable de la protection des droits en santé mentale, de l'adoption de politiques régressives sur l'identité de genre dans les écoles, et d'un projet de loi à l'étude concernant le traitement involontaire des personnes ayant des problèmes liés à l'utilisation de substances.

**DANS LA MIRE : NOUVEAU-BRUNSWICK**

Indicateur	Catégorie d'indicateur	NB	CAN
1.1a Investissements en matière de santé mentale, de dépendances et d'utilisation de substances (SMDUS)	Politiques	6 %	6,3 %
1.1b Dépenses en matière de SMDUS prévues dans les accords bilatéraux	Politiques	14,8 %	31 %
1.2 Stratégie en matière de SMDUS	Politiques	Exhaustivité moyenne	En désuétude
1.3 Décriminalisation	Politiques	–	Soutien faible
1.4 Politiques de réduction des méfaits	Politiques	Soutien modéré	Soutien élevé
1.5 Lois sur la santé mentale	Politiques	Préoccupation élevée	–
2.1 Santé mentale perçue – mauvaise ou passable	Santé mentale (SM) de la population	27,9 %	26,1 %
2.2a Prévalence des troubles anxieux et de l'humeur (12 derniers mois)	SM de la population	14,5 %	10,6 %
2.2b Prévalence des troubles d'utilisation de substances (au cours de la vie)	SM de la population	27,9 %	20,7 %
2.3 Taux de décès par suicide	SM de la population	11,8	10,9
2.4 Taux d'hospitalisation en raison de blessures auto-infligées	SM de la population	59,3	64,9
2.5 Taux de décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes	SM de la population	8,6	20,8
2.6 Taux d'hospitalisation entièrement attribuable à l'alcool	SM de la population	142	262
3.1 Pourcentage de la population ayant des besoins insatisfaits ou partiellement satisfaits en santé mentale	Accès aux services	6,3 %	7,8 %
3.2 Pourcentage de jeunes ayant des besoins précoces en matière de SMDUS qui ont obtenu des services communautaires de santé mentale	Accès aux services	45 %	61 %
3.3 Nombre de psychiatres par tranche de 100 000 hab.	Accès aux services	6,6	13,1
3.4 Nombre de prestataires de soins en matière de SMDUS	Accès aux services	2 067,5	1 721,4
3.5 Taux de réadmission à l'hôpital dans les 30 jours pour des problèmes de SMDUS	Accès aux services	12,2 %	13,4 %
4.1 Pourcentage de la population ayant déclaré une santé mentale mauvaise à passable et ayant des besoins impérieux en matière de logement	Déterminants sociaux de la santé (DSS)	13,4 %	15,8 %
4.2 Taux de pauvreté	DSS	8,1 %	8,1 %
4.3 Taux d'emploi chez les personnes âgées de 25 à 64 ans ayant une incapacité liée à la santé mentale	DSS	44 %	46,1 %
5.1 Pourcentage de personnes ayant une santé mentale mauvaise à passable et ayant vécu de la discrimination et de la victimisation	Stigmatisation et discrimination	7,1 %	9,1 %
5.2 Pourcentage de la population ayant une santé mentale mauvaise à passable et ayant déclaré un sentiment d'appartenance plus fort à la communauté	Stigmatisation et discrimination	55,9 %	54,4 %
5.3 Taux d'infractions relatives aux drogues déclarées	Stigmatisation et discrimination	158	162

Note : Les valeurs dans le tableau ci-dessus qui n'ont pas de pourcentage indiquent un taux par 100 000 habitants.



POLITIQUE

Financement

Pour la période 2024-2025, le Nouveau-Brunswick consacrera environ 232 millions de dollars à la santé mentale, ce qui équivaut à 6 % de son budget de santé global¹³⁹. Dans le cadre du nouvel accord sur les priorités partagées en matière de santé conclu entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada, les fonds consacrés au secteur de la santé mentale, des dépendances et de l'utilisation de substances (SMDUS) pour la période 2023-2026 s'élèvent à 46,2 millions de dollars, soit seulement 14,8 % du financement total, bien en deçà de la moyenne nationale de 31 %¹⁴⁰.

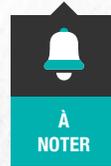
Stratégie

En 2021, le Nouveau-Brunswick a lancé une stratégie en matière de SMDUS avec des objectifs précis, tels que la réduction des délais d'attente pour l'obtention des services (en particulier les services à distance), l'accès à du soutien en SMDUS pour les personnes incarcérées et l'amélioration de l'accès aux psychiatres pour les jeunes. La stratégie comporte également un cadre de responsabilisation, bien que la façon dont le gouvernement assurera le suivi des progrès n'a pas été clairement définie. Aucun financement n'a été directement attribué aux domaines clés de la stratégie, mais le gouvernement a précisé que son budget de 2020-2021 comprenait des investissements pour cette stratégie¹⁴¹.

Réponse à la crise des drogues toxiques

Après un sommet atteint en 2022, le nombre de décès attribuables à une intoxication aux opioïdes est heureusement en baisse. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en place des mesures politiques modérées pour lutter contre la crise des drogues toxiques. Le plan d'action sur les dépendances et la santé mentale publié en 2021 comprenait la « mise en place de sites de prévention des surdoses » comme initiative prioritaire. Le premier site a ouvert ses portes à Moncton la même année.

Tableau de bord pour la santé mentale



Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas précisé s'il appuyait ou non les initiatives d'analyse de substances ou d'approvisionnement sécuritaire. Des voix s'élèvent pour demander un deuxième centre de prévention des surdoses dans la province, afin de répondre aux besoins à Saint John.

SANTÉ MENTALE DE LA POPULATION

Le Nouveau-Brunswick présente le taux le plus élevé de TUS au pays (27,9 %) et le deuxième taux combiné le plus élevé de troubles anxieux et de l'humeur (14,5 %), après la Saskatchewan. Ces taux sont plus élevés que les moyennes canadiennes, qui sont de 20,7 % pour les TUS et de 10,6 % pour les troubles anxieux et de l'humeur (taux combiné).

Le taux de décès apparemment liés à une intoxication aux opioïdes est d'environ la moitié de la moyenne nationale (8,6 décès par 100 000 hab. contre 20,8). Ce taux a connu une hausse depuis 2018, atteignant un sommet pendant la pandémie, puis affichant une légère baisse en 2023¹⁴². Cependant, le Nouveau-Brunswick enregistre le taux le plus bas d'hospitalisations attribuables à l'alcool au pays (142 par 100 000 hab. contre 262 pour la moyenne nationale).

ACCÈS AUX SERVICES

D'après les indicateurs choisis pour ce rapport, le Nouveau-Brunswick présente des résultats inférieurs à la moyenne canadienne en ce qui a trait à l'accès aux services, ce qui souligne un besoin urgent d'intervention. La province compte deux fois moins de psychiatres que la moyenne canadienne, avec seulement 6,6 psychiatres par 100 000 hab., comparativement à 13,1 à l'échelle nationale.



DANS LA MIRE : NOUVEAU-BRUNSWICK



INQUIÉTANT

Le Nouveau-Brunswick compte deux fois moins de psychiatres par rapport à la moyenne.

L'accès aux soins de santé mentale est particulièrement difficile pour les jeunes du Nouveau-Brunswick. Les données indiquent que seulement 45 % des jeunes ayant des besoins en matière de SMDUS ont été en mesure d'obtenir des services de santé communautaires. Parallèlement, un sondage du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick de 2022 a révélé que le pourcentage de jeunes de la 6^e à la 12^e année qui disent avoir eu des symptômes d'anxiété ou de dépression a augmenté considérablement, passant de 39,5 % à 55,8 %¹⁴³. Pour répondre à cette problématique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick prévoit d'ouvrir six centres intégrés de bien-être pour les jeunes, où les 12-24 ans pourront obtenir des services de soutien en santé mentale et en santé liée à l'utilisation de substances et d'autres services¹⁴⁴.



TRAVAIL EN COURS

Cette province prévoit ouvrir six centres de mieux-être pour lutter contre la dépression et l'anxiété chez les jeunes.

L'accès à des services en français, une langue officielle au Nouveau-Brunswick, demeure un enjeu¹⁴⁵. Par ailleurs, la province affiche le deuxième taux d'invalidité le plus élevé au Canada, mais les ressources pour répondre aux besoins des personnes invalides y sont limitées¹⁴⁶.

En 2022, le Nouveau-Brunswick a adopté le Modèle de soins par paliers 2.0 afin d'améliorer l'accès à des services et du soutien en santé mentale. Ce modèle a été reconnu pour améliorer rapidement un accès aux services le jour même. D'autres efforts sont nécessaires pour améliorer l'accès aux traitements spécialisés de plus longue durée offerts par des psychiatres ou des psychologues¹⁴⁷.



À NOTER

L'accès rapide, le jour même, aux soins de santé mentale, de dépendance et d'utilisation de substances (SMDUS) fait partie de la stratégie provinciale.

DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

Le taux de pauvreté au Nouveau-Brunswick est identique au taux national, tandis que le pourcentage de personnes qui disent avoir des besoins impérieux en matière de logement (13,4 %) est inférieur à la moyenne nationale (15,8 %). Toutefois, le taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale est légèrement inférieur à la moyenne nationale, soit 44 % contre 46,1 %.



STIGMATISATION ET DISCRIMINATION

Le Nouveau-Brunswick enregistre certains des meilleurs taux au pays en ce qui concerne la discrimination et les mauvais traitements, ainsi que le sentiment d'appartenance à la communauté. Parmi les personnes ayant déclaré avoir une santé mentale mauvaise à passable, 7,1 % disent avoir fait l'objet de stigmatisation ou de discrimination, comparativement à la moyenne nationale de 9,1 %. Le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté est également plus élevé dans la province (55,9 %) que la moyenne nationale (54,4 %).

Malgré ces résultats favorables, des préoccupations importantes en matière de droits de la personne ont été soulevées dans la province. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé son intention de déposer une nouvelle « *Loi sur l'intervention humanitaire* », une loi similaire à celle proposée en Alberta, qui permettrait la garde et le traitement involontaires de personnes aux prises avec des problèmes d'utilisation de substances ou de dépendance¹⁴⁸. Cette loi est inquiétante compte tenu du manque de données probantes en faveur du traitement forcé des dépendances. En effet, les études montrent que les traitements forcés nuisent à la santé et au bien-être des personnes qui utilisent des substances et peuvent même leur être fatals¹⁴⁹.



ALERTE ÉLEVÉE

En attente de l'autorisation de traitements involontaires pour l'utilisation de substances ou la dépendance sans preuve à l'appui.

De plus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment apporté des modifications à la politique 713 – Orientation sexuelle et identité sexuelle, affirmant la primauté du consentement parental sur le droit des enfants à exprimer leur identité de genre à l'école. Cette décision a été décriée comme étant une attaque contre les droits des enfants trans et non binaires au Nouveau-Brunswick¹⁵⁰.

Le taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Nouveau-Brunswick est inférieur à la moyenne canadienne, soit 152 cas par 100 000 hab. contre 168 au Canada.